Le Civraisien en Poitou
présente sa

Convention Territoriale Globale
2019 - 2021

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Vienne

msa santé famille retraite services

CIVRAISIEN EN POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Note de Présentation

Convention Territoriale Globale

Projet social de territoire

La convention territoriale globale : écrire un projet social de territoire

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales, et avec le soutien de la MSA.

Cette CTG expérimentée depuis 2008 et généralisée à l'ensemble des territoires à l'horizon 2020 permet de fixer des priorités sur une période pluriannuelle et oriente les moyens mobilisés dans les différentes conventions de financements.

La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic élaboré et qui porte sur l'ensemble des champs de compétences communs à la collectivité et à la CAF.

Quels objectifs ?

L'ambition générale du projet est de pouvoir répondre à la problématique suivante : comment soutenir un développement économique, social et culturel sur le territoire rural de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, tout en renforçant la cohésion territoriale ?

Il s'agit, à partir d'outils existants tels que le *Livre Blanc de la Ruralité* (Etats Généraux de la Ruralité réalisés par le Département en 2017), du diagnostic de territoire de la Convention Territoriale Globale, et à partir d'acteurs de terrain (élus, maillage associatif, habitants, techniciens…) de travailler sur l'élaboration d'objectifs et sur le portage d'actions à réaliser.

Le diagnostic et l'élaboration des axes stratégiques

Avant d'arriver à cette étape consistant à travailler sur des objectifs opérationnels, un état des lieux a été réalisé. En effet, de février à juillet 2018, un diagnostic a été réalisé, incluant des données provenant d'entretiens individuels avec quelques acteurs du territoire, de moments collectifs avec des professionnels, des habitants, de questionnaires distribués aux familles et jeunes, et enfin des données sociodémographiques analysées et cartographiées.

L'analyse complète de cette mosaïque d'informations a permis de déterminer 11 axes transversaux prioritaires qui ont orienté et affiné leur déploiement stratégique. Ainsi, grâce à cette matière, les élus ont pu faire ressortir ***5 axes stratégiques*** qui vont structurer le développement du territoire par le biais de la Convention Territoriale Globale.

Le territoire

27 400 habitants
(6% de la population départementale)

(Densité département 62,2 hab/km²)

Née en 2017 de la fusion de 3 anciennes Communautés de Communes, la CdC du Civraisien en Poitou réunit 40 communes (au 1er janvier 2017) pour une superficie de 888 km², soit près de 13 % de la Vienne. Le territoire présente une densité faible d'un peu moins de 31 habitants au km². Sa commune la plus peuplée au 1er janvier 2017, Civray, compte moins de 2 700 habitants.

Si la plupart des indicateurs analysés sont présentés à l'échelle de la CdC, la cartographie proposée des **inégalités sociales par bassins de vie** laisse apparaître un territoire rural contrasté avec un sud du territoire en vulnérabilité économique et un nord, plus proche géographiquement de Poitiers, plutôt favorisé.

- **600 habitants** entre 2009 et 2015 (solde naturel) mais un solde migratoire positif (**+458 habitants** sur cette période)

Des indicateurs socio-économiques défavorables

35 %
de 60 ans et plus dont **15 %** de plus de 75 ans
2015

La CdC du Civraisien en Poitou se caractérise par une population particulièrement âgée et également par un faible dynamisme. Ainsi, la CdC a une croissance négative de sa population de -0,1 % contrairement aux références départementales (+0,4 %) et régionales (+0,6 %).

69 %
des foyers fiscaux sont non-imposés

Par ailleurs, les indicateurs relatifs au niveau de vie sont plutôt défavorables comparativement à la situation départementale : une faible proportion de cadre (8 % vs 14 %), une plus faible proportion de diplômés du supérieur (30 % vs 42 % des 25-34 ans), un taux de non-imposition élevé (69 % vs 60 %), une forte proportion de retraités exonérés de la Contribution Sociale Générale (34 % vs 25 %) et un taux de pauvreté important (19 % vs 14 %). Pour autant, la CdC compte une plus faible proportion de ménages allocataires de prestations familiales ou sociales (38 % vs 46 %).

Le cadre de vie

94 résidences principales identifiées sans confort (ni douche ni baignoire)

Parmi les licenciés sportifs : **96 %** chez les garçons et **66 %** chez les filles

La CdC bénéficie d'une forte densité en équipements sportifs, et parallèlement, une moindre proportion de licenciés sportifs chez les adultes et séniors ; chez les moins de 20 ans, le nombre de licences sportives rapporté à la population est plus élevé que dans le reste du département.

ZOOM SUR L'HABITAT

Concernant l'habitat, la CdC est marquée par des logements plutôt âgés (43 % des résidences principales ont été construites avant 1946) et encore près d'une centaine de résidences principales sont identifiées sans confort (ni baignoire ni douche).

L'action sociale

Rappel : l'action sociale désigne l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion, et visant à aider les personnes ou les groupes les plus fragiles à mieux vivre, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu social environnant.

Le Civraisien en Poitou est doté d'un important maillage associatif, de différents types de solidarités existantes, d'acteurs et d'actions plus ou moins éparses. Les professionnels du territoire ont mis en avant un certain manque de coordination de ces actions et acteurs, de la difficulté des habitants de s'inscrire dans les actions existantes.

3 associations ayant l'agrément « Espace de Vie Sociale » réparties sur Civray, Couhé et Gençay

Il s'agit aussi d'un territoire avec un « potentiel de développement écologique dans son sens primaire (développement des acteurs en relation avec leur environnement, et entre ces acteurs) ».

Pendant le diagnostic, un axe est aussi apparu autour de la thématique de l'abandon, avec « le sentiment d'abandon du territoire », une certaine solitude chez certains publics. Ce sentiment serait appuyé par une certaine méconnaissance du territoire dont les mécanismes, à différents degrés, participeraient à « une tendance à l'isolement de la population ». Un isolement à la fois géographique du fait de la ruralité, et à la fois sur le manque de cohésion entre les acteurs qui ne font pas « système ».

Cet isolement a été aussi traduit par ces questions sans réponses « Les associations bossent-elles ensemble ? Les commerces bossent-ils ensemble ? C'est difficile de travailler ensemble, mais il faut que tout le monde s'entende ».

L'accès aux droits

L'accès aux droits communs (droits sociaux, logement, santé, accessibilité, mobilité, etc.) reste une question complexe car protéiforme, et transversale à l'ensemble des problématiques soulevées par le diagnostic.

37,80% de la population légale de 2014 du Civraisien en Poitou était couverte par la CAF

(APL, Allocations familiale, versement du RSA)

Des problématiques endémiques au territoire rural ont été mises en avant par les professionnels, telle que la question de la mobilité, de son accès selon le public (des jeunes aux séniors), que ce soit pour le travail, les loisirs, les obligations quotidiennes, ont été largement balayées.

La question de l'accès aux services quels qu'ils soient, en dehors de la mobilité, a été questionné aussi : comment faire avec la dématérialisation, le numérique, la décentralisation, l'absence d'itinérance, ou la carence démographique de certains professionnels (exemple : en santé).

Cela a amené les différentes réflexions des professionnels et des élus vers la problématique de l'équité en matière d'accès aux informations et à la communication, aux capacités et savoir-faire induits par ces évolutions sociétales.

Un défi : « Ne pas tout centraliser car il y a un besoin de proximité avec les habitants. Cette proximité se décline avec les services, le besoin présentiel, le besoin en activités, le besoin en transports ».

Les services aux familles

Le renouvellement de la population, en terme de natalité, n'a pas pu combler l'effet « papy-boom » œuvrant sur un vieillissement de la population. Nous pouvons constater un nombre plus faible de familles nombreuses. La part des familles sans enfants sur le territoire est supérieure à la part des familles ayant 1,2,3 ou plus d'enfants. Parmi les familles ayant des enfants, 10% étaient des familles monoparentales en 2014.

Sur cet ensemble géographique, nous pouvons compter encore 4058 élèves allant de la maternelle au lycée. En plus des écoles maternelles et primaires, nous comptons une section ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire), 3 collèges publics, 3 collèges privés, 2 lycées publics (enseignement général et professionnel), 2 lycées privés (enseignement professionnel, et enseignement traditionnaliste catholique), une Maison Familiale et Rurale, un Institut Médico-Educatif, un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique.

1 multi-accueil (11 places) sur le territoire à Civray

3 structures petite-enfance sur le territoire proposant un RAM, un LAEP

Parallèlement, le diagnostic a fait émerger le besoin de développer une offre d'accueil et de services de l'enfant mieux adaptée aux besoins des familles (incluant la question du handicap) : horaires, offre sur le territoire, services associés, partenariats éducatifs, modes collectifs et alternatifs d'accueil du jeune enfant (moins de 3 ans), etc.

Plusieurs acteurs du territoire ont appelé de leurs vœux qu'il puisse se faire « un effort sur la parentalité », du soutien, de la prévention, qu'il y ait une construction autour de cette problématique.

C'est en ces termes que se pose la question de l'attractivité du territoire pour les familles, afin de le faire vivre et d'apporter du « mieux-vivre ».

Les jeunes

Nous pouvons constater une baisse globale du nombre de jeunes de 0 à 19 ans sur les 10 dernières années sur notre territoire. Cette baisse est d'autant plus parlante pour la tranche des 15-19 ans.

Différents constats sont apparus à travers le diagnostic, soulevés par des parents, des professionnels, et des jeunes eux-mêmes. Il y a une demande à développer la connaissance, chez les jeunes, des réseaux d'activités du territoire.

Il parait nécessaire de développer les liens avec les associations et les établissements scolaires (collège, lycée). Les jeunes sont demandeurs d'activités « urbaines » (spectacles, match, patinoire, bowling, etc.).

Les jeunes du territoire ne sont pas attirés par l'idée de se porter bénévole pour la création d'un projet qui leur serait propre (implication ? Satisfaction d'un désir individuel vs action collective ? Projet non adapté ?).

Enfin, les personnes consultées et les élus ont trouvé nécessaire de travailler sur un « parcours jeunes » (projet politique, partenarial) prenant en compte les questions de l'isolement, des conduites à risques, du coût des activités, de la mobilité, des loisirs, de la culture.

Il s'agit aussi de travailler la question d'ouvrir les jeunes vers l'extérieur pour que revenir sur le territoire soit un choix et non une contrainte.

La ruralité : une force pour la population

Durant l'ensemble du diagnostic, beaucoup de forces ont été mises en évidence autour des potentialités qu'offre le territoire, son identité culturelle bien présente, des ressources humaines à mobiliser notamment avec le soulignement d'un réseau associatif. En effet, beaucoup de points soulevés ou de propositions relevaient d'un axe « développement et attractivité ». Il y a une réelle attente pour valoriser le territoire, revendiquer une identité forte, travailler à la patrimonialisation.

Les habitants sont très attachés à la valeur de proximité, au tissu économique et social local. D'autant plus dans une transition sociétale marquée par plus de numérique, plus de séniors sur le territoire, plus de besoins de proximité. Le Civraisien en Poitou, c'est « un beau patrimoine » doté d'une « offre locative abordable », avec « une population accueillante et solidaire ». Pour les personnes consultées, c'est aussi un « carrefour stratégique », « facile d'accès de Paris » avec la « présence de PME-TPE en nombre important ». Il s'agit de « trouver un moyen de conserver les forces productives sur le territoire », développer « toute les actions directement en prise avec le territoire de vie et les spécificités locales ».

Les objectifs prioritaires retenus

Suite à l'analyse du diagnostic, 5 axes prioritaires pouvant structurer le projet social de territoire. Ces axes ont été débattus et complétés comme ce qui suit :

- Penser l'action sociale de façon concertée sur le territoire
- Accompagner l'accès aux droits pour les habitants
- Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles
- Construire un parcours d'avenir pour la jeunesse (12-25 ans)
- Vivre la ruralité comme une force du territoire

Les partenaires signataires de la Convention Territoriale Globale

Afin de mettre en œuvre ce plan d'actions stratégiques sur les 5 prochaines années, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou signera sa Convention Territoriale Globale avec :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

L'élaboration d'une démarche-projet

Diagnostic partagé

- **Février 2018 - juillet 2018:** diagnostic dans le cadre du Contrat enfance jeunesse
- **Février 2018 - juillet 2018:** Questionnaire aux familles (1023 réponses sur 4500 familles)
- **Février 2018 - juillet 2018:** 9 entretiens individuels (1h30) avec différents acteurs
- **Mai 2018:** Forum participatif à destination des professionnels
- **Juin 2018:** Forum participatif à destination des habitants

Définition de la stratégie

- L'analyse complète de cette mosaïque d'informations a permis de déterminer 11 axes transversaux prioritaires qui devaient orienter et affiner leur déploiement stratégique
- Les élus ont fait ressortir 5 axes stratégiques qui vont structurer le développement du territoire
- Ces 5 axes ont été développés par des groupes prospectifs composés d'élus, d'habitants (membres du conseil de développement), de professionnels et de représentants d'institutions

Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale

- **2019 – 2021 :** Mobilisation des acteurs, institutionnels, habitants pour la mise en œuvre de la stratégie et des actions de la CTG
- **Sept 2019 – Déc 2019 :**écriture des fiches actions et organisation de la coordination

Les objectifs stratégiques et spécifiques de la Convention Territoriale Globale

5 groupes de travail correspondants aux 5 axes prioritaires ont eu lieu courant du mois d'avril 2019 accueillant des élus, des acteurs locaux et des habitants membres du Conseil de Développement. Ces groupes ont permis de décliner les axes prioritaires en objectifs stratégiques et spécifiques.

OBJECTIF GÉNÉRAL

AXE N° 1
PENSER L'ACTION SOCIALE DE FAÇON CONCERTÉE SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Développer des espaces de rencontre à compétences pluridisciplinaires

Créer et animer des réseaux d'acteurs pour mailler le territoire en recensant l'existant et en communiquant vers la population

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Développer des lieux ressources conviviaux permettant de s'informer, d'être accompagné ou de créer de nouvelles solidarités (pour le plaisir) en direction du tout public à l'échelle du territoire afin de l'équilibrer, tout en priorisant certains territoires
- Développer la coopération de structures des champs sociaux (EHPAD, Résidences autonomie, MAF, associations, Maison Départementale des Solidarités, Tiers lieux, Services à domicile) pour rompre la sectorisation des acteurs et des actions portées envers le tout public et les publics spécifiques
- Améliorer la connaissance des différents acteurs par la communication et développer l'existant
- Faire connaitre (ou développer) des actions visant spécifiquement à faire diminuer le sentiment d'abandon, de solitude ou d'isolement
- Organiser le réseau de mobilités pour irriguer ces lieux ressources ou lieux mutualisés

- Recenser toutes les actions et acteurs agissant dans les champs sociaux et péri-sociaux avant fin 2019
- Créer une coordination ou un réseau de communication entre professionnels permettant de faire remonter les actions de chacun, à la fois à l'intérieur des pôles et sur tout le territoire d'ici 2020
- Mailler le territoire en répondant aux problématiques du vieillissement et de l'isolement (habitat dispersé) des populations
- Développer des référents ou des coordinations par thématiques (ex : aide alimentaire, aide à la mobilité, etc.)
- Développer les initiatives municipales ou associatives existantes et qui fonctionnent sur l'ensemble du territoire
- Développer les synergies d'acteurs entre les acteurs des champs sociaux (associations, CCAS et CIAS), éducatifs/formation et économiques
- Organiser la communication vers la population des actions et acteurs disponibles dans leur proximité

OBJECTIF GÉNÉRAL

AXE N° 2
ACCOMPAGNER L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES HABITANTS

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Développer des logiques de proximité à travers les mobilités (échelles géographiques et quotidiennes)

Améliorer l'autonomie du citoyen en le rendant acteur

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Améliorer la connaissance de l'offre de services de proximité en terme de mobilité (transport à la demande, transport solidaire, etc.)
- Améliorer la communication vers la population sur les dispositifs d'accès aux droits afin de pallier à leur renonciation et à l'isolement
- Améliorer l'identification des problèmes d'accès aux droits sociaux et aux droits communs (obligations quotidiennes)
- Améliorer les logiques de réseaux/ mobilités entre les trois pôles du territoire
- Développer des formes innovantes d'organisation ou de moyens facilitant l'accès aux droits tel que la «mobilité inversée», le «aller vers», l'itinérance de services à l'échelle de la Communauté de Communes, des communes, des hameaux
- Impliquer les acteurs économiques (entreprises, salariés) dans la démarche d'accès aux droits (accès à l'emploi, aux services, aux droits sociaux)
- Développer et étendre les dispositifs existants aux sein des CCAS ou des associations en terme d'aide à la mobilité ou d'accompagnement pour l'accès aux droits
- Développer les solutions de «court-voiturage» (co-voiturage sur de courtes distances)

- Développer l'innovation technologique dans l'accès aux droits (ex : visioguichet, télémédecine, etc.) en veillant toujours à l'accompagnement d'un « aidant » formé (professionnel/spécialiste, bénévole) et respectant une déontologie (confidentialité, etc.)
- Développer des formations de maitrise des nouveaux outils de communication et du numérique pour les « aidants numériques » et pour les personnes aidées
- Privilégier la pédagogie et l'accompagnement à l'instar du « fait à la place de.. »
- Développer des points d'accès au numérique (connexion, matériel), notamment dans les communes éloignées des centres
- Développer les lieux ressources diffusant de l'information et pouvant accueillir matériels, aidants, professionnels grâce au réseau d'associations et de mairies du territoire
- Diminuer les zones blanches à l'échelle du territoire

OBJECTIF GÉNÉRAL

AXE N° 3
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR LA VALORISATION DES SERVICES AUX FAMILLES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Développer des lieux ressources pour mieux communiquer et accompagner

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Créer des définitions communes de « guichet unique » et « lieux ressources » sur le territoire
- Augmenter le nombre de structures « ressources » sur tout le territoire, et par pôles
- Développer la diversité des structures « ressources » sur tout le territoire
- Augmenter la fréquentation des structures existantes
- Développer des lieux fixes et itinérants
- Développer des lieux spécialisés ou polycompétents
- Travailler sur une organisation ciblée de l'information et de la communication auprès des familles
- Renforcer la formation des opérateurs des lieux ressources repérés pour mieux accompagner les familles
- Mobiliser les acteurs/structures associatives, institutionnelles liées à l'action sociale, l'insertion, les solidarités, l'éducation

Animer un réseau d'acteurs éducatifs

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Créer une coordination par pôle afin de développer des partenariats et un réseau de coordonnateurs
- Renforcer une coordination centrale pour animer le réseau de coordonnateurs
- Construire une politique d'action sociale globale du territoire
- Développer des liens entres acteurs éducatifs ; parents, enseignants, activités péri scolaires et extrascolaires (UNSS), séniors, élus, professionnels de la petite enfance et de l'enfance (assistantes maternelles, ALSH,…)
- Créer et favoriser des rencontres intergénérationnelles visant à partager du savoir et développer des solidarités
- Développer des liens avec les entreprises locales pour favoriser la formation ou l'apprentissage
- Développer un réseau de mobilité autour de la mutualisation ou l'échange de services pour se faire rencontrer les acteurs et publics visés
- Développer le « aller-vers » pour amener des services/loisirs, de la convivialité avec des moyens itinérants (mini-bus, camping-car, etc.)

Développer une offre d'accueil des moins de 3 ans et pour les familles à besoin spécifique

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Augmenter le nombre de structures d'accueil des moins de 3 ans sur le territoire
- Inciter l'existant à répondre à des besoins spécifiques (horaires atypiques, handicap, parents en recherche d'emploi, familles anglophones) sur les différents pôles
- Développer un meilleur recueil des besoins spécifiques des familles par le biais des acteurs et partenaires institutionnels (CAF)
- Informer les élus sur les concepts existant, (exemple : Maison des Assistantes Maternelles) pour faire évoluer le soutien logistique et technique possible
- Repenser l'itinérance et la convivialité des services de la petite enfance
- Créer des liens avec les écoles du territoire
- Renforcer la communication sur les dispositifs existants

OBJECTIF GÉNÉRAL

AXE N° 4
CONSTRUIRE UN PARCOURS D'AVENIR POUR LA JEUNESSE 12 - 25 ANS

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Accompagner et développer les mobilités des jeunes 12-25 ans

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Améliorer la connaissance de l'existant en terme d'outils ou de dispositifs d'aide à la mobilité (bilan mobilité, bourse au permis, aide au BSR, etc.)
- Développer des solutions mobilités adaptées à différents objectifs permettant une insertion dans la société (accès aux loisirs, au travail, obligations quotidiennes) et aux différentes tranches d'âge (location solidaire, navettes, court-voiturage, etc.)
- Développer des liaisons de mobilités entre les pôles du territoire et vers les bassins de vie limitrophes (Ruffec, Montmorillon, Poitiers)
- Développer des mobilités innovantes sur le territoire (pôles multimodaux, tramway, mobilités douces : coulées vertes, pistes cyclables, mobilités inversées)
- Fédérer et animer un réseau d'acteurs (auto-écoles, entreprises, établissements scolaires, associations, conseil régional), autour de la mobilité de la jeunesse

Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes 15-25 ans

- Améliorer l'information sur les dispositifs d'orientation et d'accompagnement vers les parents afin de mieux les impliquer
- Développer les relations avec les acteurs économiques par le biais de dispositifs existants (ex : le CLEE) ou de nouveaux dispositifs (notamment pour accueillir des stagiaires)
- Encourager les établissements scolaires/de formation à réaliser des journées d'intégration, avec les partenaires locaux
- Développer des permanences d'acteurs locaux au sein des établissements dès 2019 pour éviter le décrochage, soulever et soulager les problèmes sociaux
- Améliorer la connaissance du tissus local d'entreprises, des débouchées/métiers sur le territoire auprès des acteurs éducatifs et des jeunes scolarisés ou en formation.

Soutenir l'engagement de la jeunesse 12-25 ans

- Augmenter le nombre de structures d'accueil et de jeunes en service civique
- Augmenter le nombre de jeunes BAFA diplômés issus du territoire
- Développer les fonds de dotation, organismes de mécénat dans lesquels tout le monde peut donner, et qui pourrait soutenir financièrement les projets permettant l'engagement des jeunes
- Développer la présence des jeunes 12-25 ans dans des instances décisionnelles (conseil communal ou interco des jeunes, consultation, membres de CA, de conseils municipaux, etc.)
- Améliorer la connaissance des dispositifs d'engagements sur le territoire (services civiques, BAFA, associations, projets communautaires, etc.)
- Développer l'accompagnement par un réseau d'acteurs (Education Nationale, Asso, Pompiers, Sécurité Civile, Parents, etc.)
- Valoriser l'engagement des jeunes sur le territoire

OBJECTIF GÉNÉRAL

AXE N° 5
VIVRE LA RURALITÉ COMME UNE FORCE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Valoriser le local à travers ses espaces et son patrimoine naturel et économique

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Développer une application mobile ou plateforme numérique (catalogue) permettant de consommer les produits locaux (localisation, producteur, points de retraits, etc.) pour valoriser les circuits-courts
- Développer une sensibilisation du « consommer/vivre local » auprès des jeunes en priorité, et du tout public
- Utiliser le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) comme levier d'un développement socio-économique durable et soutenable
- Recenser le nombre d'établissements du secteur économique de la restauration hors domicile (RHD) utilisant des produits locaux, et promouvoir cette dynamique
- Augmenter le nombre d'emplois créés dans l'économie circulaire, source d'insertion professionnelle
- Valoriser et entretenir le patrimoine naturel, source d'attractivité, à l'échelle des bassins de vie
- Développer les synergies d'acteurs pour soutenir l'attractivité du territoire par le biais de la valorisation du patrimoine naturel, économique et agro-alimentaire (Chambre d'agriculture, Prom'haies, offices de tourisme, associations, agri-local 86, CESV, acteurs économiques, collectivités, etc.)

Animer un réseau d'acteurs autour de l'emploi et de l'insertion

- Recenser tous les acteurs évoluant dans un champ lié à l'emploi et à l'insertion à l'échelle des pôles économiques, des bassins d'emploi et du sud-vienne (fin 2019)
- Renforcer le réseau des acteurs liés à l'insertion et à l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Entreprises, CESV, acteurs institutionnels, boîtes d'intérim, structures d'insertion, acteurs éducatifs et de formation, etc.)
- Développer une animation d'un réseau d'acteurs pour apporter une visibilité et permettre une meilleure fréquence des collaborations dès 2020 (partage et échange de l'information, décloisonnement des compétences)
- Créer un réseau de tutorat en emploi ou en insertion, notamment en s'appuyant sur les jeunes retraités du territoire
- Développer un lieu ressource ou guichet unique du type « Maison de l'emploi et de l'entreprenariat» permettant des rencontres entre chefs d'entreprises, jeunes, nouveaux arrivants, jeunes retraités, et le développement de pépinières d'emplois
- Développer les groupements d'employeurs/emplois partagés
- Développer l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur »

Utiliser le maillage (associations, entreprises, etc.) et le valoriser au travers des services au public

- Valoriser le maillage associatif et y encourager l'implication des habitants en tant qu'adhérent et/ou bénévole (retraités, nouveaux arrivants, familles, etc.)
- Valoriser et promouvoir les adhésions des entreprises locales au CESV
- Soutenir le réseau d'offices de tourisme pour valoriser l'offre et l'image du milieu rural à l'échelle du sud-vienne et jusqu'aux agglomérations voisines (150km)
- Développer l'insertion socio-économique des jeunes diplômés, des familles, des nouveaux arrivants, des retraités à travers des circuits identifiés entre acteurs (orientation, accompagnement, suivi, communication)
- Développer les solidarités entre les acteurs socio-économiques du territoire (commerces, tourisme, culture, éducation, entreprises, associations etc.) afin de rendre visible l'offre de services et de la valoriser

Livret mis à disposition lors de la signature de
la Convention Territoriale Globale
Le 1er juillet 2019 à la Maison de la Nature de Civray

Document conçu à partir du diagnostic du projet social de territoire et des groupes de travail, et distribué par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

VOTRE CONTACT
Paul CREMOUX - Chargé de mission action sociale, santé, citoyenneté
06.72.69.15.89 / ctg@civraisienpoitou.fr